



CCJ – Trophée Départemental Jeunes (TDJ) – Rencontre Départementale Jeunes (RDJ) Règlement particulier Saison 2024-2025 (v1)

CB77/24-25/CCJ/TDJ-RDJ REGLEMENT/CMN

Glossaire

CoBad77	Comité Badminton de Seine-et-Marne
LIFB	Ligue Île-de-France de Badminton
FFBaD	Fédération Française de Badminton
CCJ	Commission Compétitions Jeunes du CoBad77
CCOT	Commission Comité Officiel Technique du CoBad77
TDJ	Trophée Départemental Jeunes du CoBad77
TDJF	Trophée Départemental Jeunes Féminin du CoBad77
RDJ	Rencontre Départementale Jeunes du CoBad77
JA	Juge-Arbitre
GEO	Gestion et Organisation de Compétitions
RGC	Règlement Général des Compétitions
Poona	Base fédérale

Article 1 : ORGANISATION

Les **Trophées Départementaux Jeunes (TDJ)** sont composés de 5 étapes (3 TDJ de simple + 1 finale + 1 TDJF)

Les **Rencontres Départementales Jeunes (RDJ)** sont composées de 3 étapes (simple)

Les compétitions sont organisées conjointement par :

- Le **CoBad77** qui :
 - diffuse la plaquette des compétitions, les fiches d'inscriptions et les règlements,
 - valide les inscriptions,
 - confectionne les tableaux, l'échéancier et effectue le tirage au sort,
 - diffuse les convocations,
 - fournit le matériel informatique (ordinateur + imprimante),
 - fournit les lots et récompenses,
 - aide à l'organisation de la table de marque,
 - met à disposition, si possible, un Juge-Arbitre pour la compétition.
- les **Clubs** affiliés du 77 qui :
 - accueillent les étapes et mettent à disposition leurs tracés, poteaux et filets,
 - mettent en place une buvette (facultative mais fortement conseillée),
 - fournissent le matériel pour l'identification des terrains, les serpillères, les corbeilles de volants usés, les paniers "joueur" et les plaquettes pour les feuilles de matchs,
- les **Juges Arbitres** qui :
 - participent au tirage au sort et le valide,
 - supervisent la table de marque et la compétition,
 - rédigent un rapport de la compétition.

Comité Départemental de Badminton de Seine-et-Marne

Maison Départementale des Sports

12 bis, rue du Président Despatys

77000 MELUN

<http://www.cobad77.fr/>

Siret N° 421 062 001 00027

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

FB SPORTS
LA MAISON DU BADMINTON

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



- les **GEO** qui :
- gèrent et organisent la table de marque,
 - envoient les résultats de la compétition dans **Poona**.

Les dates sont définies par le **CoBad77** dans son calendrier sportif (disponible dans la rubrique Agenda, sur son site : <http://www.cobad77.fr/>).

Vous devez utiliser l'adresse mail suivante pour toute communication avec la **Commission Compétitions Jeunes** : ccj@cobad77.fr.

Article 2 : CATEGORIES ET LICENCES

Une catégorie d'âge concerne l'âge et le sexe du **Joueur**.

Une **Rencontre Départementale Jeunes (RDJ)** s'adresse aux catégories d'âge suivantes :

- (U9) Minibad garçons et filles,
- (U11) Poussins et Poussines,

Un **Trophée Départemental Jeunes (TDJ)** s'adresse aux catégories d'âge suivantes :

- (U13) Benjamins et Benjamines,
- (U15) Minimes et Minimettes,
- (U17) Cadets et Cadettes,

Un **Trophée Départemental Jeunes Féminins (TDJF)** s'adresse aux catégories d'âge suivantes :

- (U9 et U11) Filles Minibad et poussines,
- (U13) Benjamines
- (U15) Minimettes,
- (U17) Cadettes,
- (U19) Filles juniors.

Tous les Joueurs doivent :

- être licenciés « compétiteur » dans un **Club** de Seine-et-Marne, affilié à la **FFBaD**, au jour du tirage au sort,
- ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire,
- être en règle avec la FFBaD.

Article 3 : REGLES

Le **TDJ** et le **RDJ** se déroulent selon les règles de la **FFBaD**, se référer au Règlement Général des Compétitions (**RGC**) et de ce règlement particulier.

Le comptage des points se déroule selon les règles de la **FFBaD** en vigueur (2 sets gagnants de 21 points).

Le **RDJ** est une compétition **Promobad**, de ce fait le comptage des points pourra être modifié ou adapté en fonction du nombre d'inscrits et du planning horaire disponible.

La participation aux **TDJ** et **TDJF** ou **RDJ** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement.

Les **Responsables des Clubs** participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Pour les **Minibad et Poussins**, les matchs se déroulent sur **terrain réduit** : **poteaux à 1,40m** et **couloirs de fonds non utilisés**.

Article 4 : DIFFUSION DES INVITATIONS

Les invitations de chaque compétition seront envoyées auprès de tous les **Clubs**, à destination des **Responsables Jeunes**.

En cas de changement de coordonnées et/ou d'interlocuteurs, les **Clubs** se chargent de transmettre ces informations à contact@cobad.fr.

Les **Clubs** doivent relayer l'information auprès de leurs **Joueurs**, **Entraîneurs**, **Conseillers Techniques** et **Parents** ou **Tuteur**.

En cas d'absence de **Juge-Arbitre**, une note indiquera l'éventualité de l'organisation de la compétition en **Promobad**.

En cas d'absence de buvette ou de consigne particulière à respecter sur le lieu de compétition, l'information sera transmise avec les convocations.

Article 5 : HORAIRES ET AIRES DE JEUX

Une **RDJ** se déroule sur un minimum de 6 terrains et pendant une demi-journée le samedi ou le dimanche (en fonction du nombre d'inscriptions).

Un **TDJ** se déroule sur un minimum de 6 terrains du samedi 8h00 au dimanche 19h00 environ (en fonction du nombre d'inscriptions).

Le samedi l'heure du dernier match lancé pourra éventuellement être au plus tard à 21h00, en cas d'un grand nombre d'inscrits et/ou d'une salle avec peu de terrains.

Chaque tableau **commence et se termine le même jour**.

Afin d'équilibrer le nombre de matchs sur chaque journée, les tableaux seront répartis, par jour et par catégorie.

RDJ : Pour les catégories U9-Minibad et U11-Poussin, les compétitions se dérouleront dans la mesure du possible sur une demi-journée.

TDJ : Pour la catégorie U17-Cadet, et U19-junior (TDJF) la compétition ne commencera pas avant 13h le samedi (si celle-ci se déroule le samedi) afin de respecter les horaires scolaires des lycéens.

Aucune dérogation horaire, ni de jour, ne sera acceptée lors des inscriptions.

Article 6 : INSCRIPTIONS

Les compétitions n'imposent aucun classement minimum requis, par contre une limite haute du **CPPH** (0 à 32) est imposée ainsi qu'une limite maxi aux joueurs classés **D**, afin d'éviter les classements trop élevés qui ne sont plus en adéquation avec l'esprit des compétitions **RDJ** et **TDJ**. Cette restriction pourra être levée dans le cadre unique de la finale TDJ où un joueur pourrait se retrouver qualifié avec un cph trop élevé en fin de saison mais ayant respecté sur les 3 étapes les critères (0 à 32).

Le **surclassement est autorisé**, dans les catégories d'âges supérieures.

Le **Club** doit s'assurer que le **Joueur** a le niveau pour le faire et ainsi éviter les erreurs d'inscriptions.

Pour le **TDJF** le surclassement devra se faire dans les **2 tableaux**. (Ex. une minime surclassée cadette en SD devra aussi se surclasser cadette en DD). Le Comité d'organisation se réserve le droit d'adapter cette disposition en fonction des besoins de l'échéancier ou des demandes spécifiques permettant de maintenir un tableau.

L'inscription d'un **Joueur** ne peut se faire que par le **Responsable Jeunes** (ou faisant fonction) de son **Club** d'appartenance, suivant les modalités d'inscriptions transmises par le **CoBad77**. Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte.

Le choix d'inscription d'un **Joueur**, dans un tableau, est du ressort du **Club**, en accord avec le **Joueur** et ses **Parents** ou **Tuteur**. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans les compositions des tableaux et relevant des inscriptions mal complétées sont supportées par le **Club**.

La **date limite des inscriptions** est fixée à **22 jours avant la compétition** (J-22).

Cette date sera précisée lors du lancement des inscriptions et indiquée dans la fiche d'inscription.

Aucune inscription reçue après la date limite des inscriptions ne sera acceptée. Les **Joueurs** concernés par une inscription tardive seront mis en liste d'attente.

Le **tirage au sort** aura lieu **15 jours avant la compétition** (J-15) suivant les disponibilités du **Juge-Arbitre**, du **GEO** et des membres de la **CCJ**.

Les **convocations** seront transmises (mail et site Internet du **CoBad77**) dès le tirage au sort effectué (environ 10 jours avant la compétition) sous réserve de modifications en cas de nombreux forfaits imposant un nouveau tirage au sort. La **CCJ** se réserve le droit de modifier ces dates en cas de calendrier particulier (exemple jour férié ou vacances scolaires).

Article 7 : FRAIS D'ENGAGEMENT

Les **frais d'engagement** sont fixés à **6 € par Joueur**.

Le règlement doit être transmis dans les plus brefs délais à l'issue de l'étape.

Le règlement **par virement** devra être accompagné d'un mail du **trésorier** ou du **responsable** du **Club** à destination de ccj@cobad77.fr informant de ce virement. IBAN du **Cobad77** : **FR76 1751 5900 0008 2192 8600 714** BIC : **CEPAFRPP751**

Un Club qui n'a pas réglé une étape pourra voir ses joueurs désinscrits lors du tirage au sort de l'étape suivante.

Article 8 : TABLEAUX-CLASSEMENT

Dans la mesure du possible, le **TDJ** est composé de **5 étapes** :

- **3 TDJ** de simples séparés en 2 zones géographiques Nord et Sud :
 - Simple Homme (**SH**)
 - Simple Dame (**SD**)
- **1 phase finale** du TDJ (Nord et Sud regroupés)
 - Simple Homme (**SH**)
 - Simple Dame (**SD**)
- **1 TDJF** réservée aux **féminines** (Nord et Sud regroupés)
 - Simple Dame (**SD**)
 - Double Dame (**DD**) (benjamine, minimette, cadette et junior) **sous réserve de suffisamment de terrains et d'un planning horaire permettant de mixer les 2 disciplines sur 1 week-end complet.**
- Chaque tableau concerne une catégorie d'âge (voir article 2), une discipline et un classement CPPH.
- Le classement **CPPH** devra être entre **0 et 32** (maxi joueurs classés D) afin de pouvoir s'inscrire (voir article 6).
- Les tableaux de **simples** (hors phase finale) seront répartis de **1 à 5 niveaux** déterminés en fonction du nombre d'inscrits et de leur classement au CPPH.
- Les têtes de série sont désignées en fonction du **CPPH**, le Top Fédéral sera appliqué pour les poussins et Minibad.
- Le **CPPH** pris en compte est celui à la **date du tirage au sort**.
- Si le nombre d'inscrits dans un tableau d'une zone géographique ne permet pas son maintien, la **CCJ** proposera au(x) inscrit(s) de jouer dans l'autre zone géographique si le nombre d'inscrits de la même catégorie, même discipline de cette zone le permet. Cette proposition sera à valider par le **Joueur** et son **Club**. Une demande exceptionnelle et temporaire de changement de zone géographique pourra être effectuée lors d'une étape à la demande du club du joueur concerné et sous réserve d'acceptation de la CCJ.

Dans la mesure du possible, les **RDJ** sont composées de **3 étapes** séparées en 2 zones géographiques Nord et Sud :

- Simple Homme (**SH**)
- Simple Dame (**SD**)

Et d'une **étape conjointe** avec le **TDJF** pour les catégories « fille minibad » et poussine (regroupement Nord et Sud).

- Les tableaux sont sous forme de poules. Un regroupement garçons et filles peut-être proposé en cas du nombre trop faible d'inscriptions chez les filles (**RDJ**).
- Avec une salle de **7 terrains** la **phase finale du TDJ** regroupe les **16** meilleurs joueurs et les **16** meilleures joueuses de chaque catégorie soit : **8** qualifiées au **nord** et **8** qualifiées au **sud** en catégorie poussin, poussine, benjamin, benjamine, minime, minimette, cadet et cadette. Soit un total de **128** qualifiés.
- Avec une salle de **6 terrains** la **phase finale du TDJ** regroupe les **14** meilleurs joueurs et les **14** meilleures joueuses de chaque catégorie soit : **7** qualifiées au **nord** et **7** qualifiées au **sud** en catégorie poussin, poussine, benjamin, benjamine, minime, minimette, cadet et cadette. Soit un total de **112** qualifiés.

- La qualification à la phase finale est établie en fonction des **points acquis** par tous les **Joueurs** tout au long des **3 TDJ** de simple **dans chaque catégorie d'inscription**, selon le principe suivant :
 - Cumul des points obtenus lors de chaque victoire (hors WO) par rapport au classement de son adversaire en fonction de la grille suivante :
 - NC = 1 pt
 - P12 = 2 pts, P11 = 3 pts, P10 = 4 pts, D9 = 5 pts, etc ...
 - 3 points de bonus en cas de participation au **TDJ F** (féminin)
 - Prise en compte des **6 meilleurs résultats** de simple par catégorie, toutes étapes confondues (principe du **CPPH**)
 - Etablissement d'un classement général à l'issue du 3eme **TDJ**
 - En cas d'égalité au classement des **6 meilleurs résultats** le partage se fera en fonction du **nombre de TDJ joués** (récompense de l'assiduité), ensuite sur le **nombre de points acquis en totalité**, ensuite sur le **nombre de victoires**, ensuite sur le **plus petit nombre de défaites** et enfin sur la **date de naissance du plus jeune** compétiteur si besoin.
- Un classement sera établi pour le Nord et le Sud et diffusé après chaque **TDJ** afin que chaque participant puisse suivre l'évolution de son parcours.
- Les **Joueurs** seront classés dans **la ou les catégorie(s) jouée(s)**. Ce qui veut dire qu'un joueur qui se surclasse pourrait avoir plusieurs classements à l'issue de la compétition, ce dernier devra choisir la catégorie dans laquelle il souhaite participer.
- En cas d'annulation d'un **TDJ** le classement final s'appuiera sur les 2 étapes déjà jouées. Si un seul **TDJ** n'a pu se dérouler alors la **CCJ** statuera sur le maintien ou non de la phase finale.
- Lors de l'établissement de la liste des qualifiés, la **CCJ** se réserve la possibilité de repêcher un ou plusieurs **Joueurs** afin de compléter les catégories ou tableaux incomplets (provenance nord ou sud).

La répartition des **Clubs**, pour les **RDJ/TDJ** de simples par zone, est la suivante :

Zone Nord	Zone Sud
Bussy St Georges	Bois-le-Roi
Champs-sur-Marne	Bray-sur-Seine
Chelles COCEP	Brie Comte-Robert
Claye-Souilly	Champagne-sur-Seine
Collégien	Château-Landon
Couilly-Pont-aux-Dames	Evry-Gregy sur Yerres
Coupvray	Fontainebleau (CSA CNSD)
Courtry	Gretz-Tournan
Crégy-les-Meaux (cregybad)	Guignes
Croissy-Beaubourg	La Rochette
La Ferté-sous-Jouarre	Le Chatelet en Brie
Lagny-sur-Marne - Montévrain	Montcourt-Fromonville (Club du Loing)
Lognes	Mormant
Mouroux	Nandy
Moussy-le-Neuf	Nemours
Nanteuil-les-Meaux	Ozoir-la-Ferrière
Noisiel	Pays de Fontainebleau
Pontault-Combault	Pringy
Quincy-Voisins	Provins
Thorigny	Roissy-en-Brie
Torcy	Savigny-le-Temple
Vaires-sur-Marne	Sénart
Val d'Europe	Varennnes-sur-Seine
Villeparisis	Vernou-la-Celle-sur-Seine
	Vert Saint-Denis (Bad Is Good)

D'autres **Clubs** peuvent s'intégrer au fil de la saison, le **CoBad77** s'efforcera de déterminer leur affectation à telle ou telle zone afin de ne pas déséquilibrer la répartition existante.

Article 9 : ACCOMPAGNATEURS

Les **Joueurs** mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un responsable majeur nommé par le **Club**. Cette personne doit être présente durant toute la compétition sous peine d'exclusion du **Joueur** et devra pointer tous les **Joueurs** dont il a la responsabilité auprès de la table de marque.

Ni la **CCJ**, ni le **Cobad77** ne pourront être tenus responsables en cas d'incident ou d'accident impliquant un joueur ou joueuse mineure.

Le **Club** doit communiquer avant la compétition, les coordonnées de cette personne au responsable de la **CCJ**, si elle n'a pas été identifiée sur la fiche d'inscription.

Les informations sur le **code de conduite des joueurs** ainsi que sur le **code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs** doivent être connues et respectées par les représentants des Clubs, diffusées aux **Joueurs, Parents** ou **Tuteur** et respectées par ces derniers.

Toute personne souhaitant entrer sur les lieux des compétitions devra respecter les éventuels protocoles sanitaires en vigueur.

Article 10 : AFFICHAGE

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition seront affichés dans le gymnase.

Le présent règlement et les codes de conduite seront disponibles via une liste de QrCode affichés dans le gymnase.

Article 11 : DEROULEMENT

Tout **Joueur** doit venir **pointer à la table de pointage** dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le **Joueur** doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les **Joueurs** appelés à disputer leur match, les **Conseillers Techniques**, les **Officiels** et les **Membres du Comité d'Organisation**.

Tout **Joueur** souhaitant quitter le gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au **Juge-Arbitre**, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Les matches peuvent être lancés au plus tôt **1 heure** avant l'heure programmée.

Il est demandé aux **Joueurs** de passer par la table de marque avant de quitter la compétition afin de s'assurer qu'il ne leur reste plus aucun match à jouer.

Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

Les **Joueurs** disposent de **5 minutes** (*sauf décision particulière du Juge Arbitre*) entre l'appel et le début de leur match, test de volant compris.

Le **CoBad77** décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Les **Joueurs** et **Joueuses** acceptent d'être photographiés et ainsi voir ces photos diffusées sur le site internet du **Cobad77**, sur le compte Facebook de celui-ci et plus généralement sur tout support d'information ou de communication diffusé par le **Cobad77**. Toute demande contraire devra être motivée auprès des organisateurs dans le cadre légal du **droit à l'image**.

Article 12 : VOLANTS

Les matches se jouent en volants en plume pour toutes les catégories (classement "**standard**" fédéral au minimum).

Les volants sont fournis par les **Joueurs** ou leur **Club**.

Le volant officiel de la compétition est : **RSL-DLT82**

Article 13 : ARBITRAGE

Un **Juge-Arbitre** peut être désigné par la **CCOT**, en accord avec la **CCJ**.

Ses frais sont pris en charge par le **CoBad77**.

Le **Juge-Arbitre** s'assurera de la bonne tenue des matchs et désignera les arbitres éventuels (sous réserve d'être JALC) ou à défaut les compteurs de points.

Article 14 : CONSEILS TECHNIQUES

Les conseils ne sont pas autorisés à partir du moment où les **Joueurs** ont pris position pour servir et recevoir le service suivant, et lorsque le volant est en jeu. (art. 5.12 des règles du Badminton)

Le conseil technique hors de la chaise, est **autorisé à la pause** (40 secondes) de chaque set lorsque le premier des deux **Joueurs** obtient 11 points et **lors des arrêts entre chaque set** (100 secondes).

Tout(e) participant(e) peut alors être rejoint par 2 personnes maximum.

Seuls **2 Conseillers Techniques** au maximum sont autorisés à être derrière le demi-terrain du **Joueur**, et sont les seuls à pouvoir intervenir auprès des **Joueurs** pendant les pauses.

Pour rappel, les **Conseillers Techniques** doivent (*extrait du code de conduite des conseillers techniques*)

« *S'habiller de façon appropriée : soit en portant la tenue de l'équipe (ou des vêtements de sport), soit en portant un tee-shirt, un polo, une chemise ou un chemisier, et un pantalon long ou une jupe.*

Les tenues inappropriées comprennent (entre autres) les jeans, le port de tongs ou de sandales, les bermudas et shorts de bain. C'est au juge-arbitre qu'il revient de décider si la tenue est appropriée ou non ».

Les appareils électroniques (caméscopes, tablettes, téléphones) ne sont pas autorisés sur les chaises de Conseiller Technique. Il est cependant autorisé de les poser sur un trépied à côté des chaises des **Conseillers Techniques**.

Les **Juge-Arbitres** seront tous informés de faire respecter ces consignes.

Article 15 : TENUE VESTIMENTAIRE

Les **Joueurs** doivent respecter les règles établies par le règlement sur les tenues de la **FFBaD**.

Ce règlement sera disponible sur chaque compétition.

Voici un bref rappel :

Sur les terrains, les **Joueurs** doivent porter une tenue réglementaire :

- Un **short** ou une **jupe**,
- Un **T-shirt**,
- Des **chaussures propres d'intérieur** (adaptées à la pratique du Badminton),
- **Nombre de publicités limité** sur chacun des vêtements (voir règlement des tenues).

Les pantalons, les bermudas, les pantacourts et vêtements d'autres sports sont interdits.

Il est donc important pour les **Clubs** de bien informer les **Joueurs** de ce règlement. De son côté la **CCJ** effectue un travail de sensibilisation via la plaquette des compétitions du **CoBad77** disponible sur la page d'actualités du site du **Cobad77**. Les **Clubs** doivent la diffuser.

Si cette tenue n'est pas respectée par un **Joueur** ce dernier se verra refuser l'accès au terrain de jeu par le **Juge-Arbitre**.
Suivant certaines circonstances particulières (*température trop froide dans la salle*) le **Juge-Arbitre** pourra décider de la mesure adéquate à prendre.

Article 16 : RESULTATS

Les résultats seront officialisés dans **Poona**, en cas de présence d'un **Juge-Arbitre**.

En cas d'absence de **Juge-Arbitre**, la compétition sera considérée comme une compétition **Promobad** et les résultats officialisés comme tels.

Article 17 : RECLAMATION

En cas de réclamation, adresser un courrier à la **CCJ**, dans les 72 heures après la fin de l'épreuve, mail adressé à ccj@cobad77.fr. Cette réclamation doit être formulée par l'accompagnateur, avec rapport circonstancié.

Aucune caution financière n'est exigée.

Article 18 : FORFAITS

Les Joueurs doivent connaître les sanctions encourues pour un Joueur déclarant forfait (WO) après la date de tirage au sort. Ils doivent **prévenir dès que possible l'organisateur de la compétition** de leur non-participation.

Les coordonnées de l'organisateur sont fournies avec les convocations.

Tout **Joueur** doit envoyer le justificatif attestant de la raison de son absence en suivant la procédure de gestion des forfaits et des sanctions définie par le **CoBad77** (à partir de celui de la **LIFB**), disponible sur le site Internet du **CoBad77**.

Pour tout forfait non justifié le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

Article 19 : PROTOCOLES SANITAIRES

La présence d'une crise sanitaire impose de respecter et de mettre en œuvre les protocoles spécifiques d'accueil de publics dans les installations sportives.

Chaque **Club** accueillant une compétition devra suivre les **recommandations et obligations édictées par les autorités et instance compétentes** le jour de la compétition (comme par exemple le **pass sanitaire** ou tout autre dispositif connu ou inconnu à ce jour).

Chaque participant sera soumis aux mêmes recommandations et obligations tout au long de la compétition.

Les articles du présent règlement pourront le cas échéant être adaptés en conséquence.